

# Utilisation non médicale de l'échographie foetale

La présente déclaration de principe de la SOGC a été examinée par le comité de pratique clinique-Obstétrique et approuvée par le comité exécutif de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.

## AUTEURS PRINCIPAUX

Michiel C. Van den Hof, MD, FRCSC, Halifax (N.-É.)

Stephen Bly, PhD, Ottawa (Ont.)

## MEMBRES DU COMITÉ SUR L'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

Stephen Bly, PhD, Ottawa (Ont.)

Robert Gagnon, MD, FRCSC, London (Ont.)

Barbara Lewthwaite, MN, Winnipeg (Man.)

Ken Lim, MD, FRCSC, Vancouver (C.-B.)

Lucie Morin, MD, FRCSC, Montréal (Québec)

Shia Salem, MD, FRCPC, Toronto (Ont.)

Michiel C. Van den Hof, MD, FRCSC, Halifax (N.-É.)

J Obstet Gynaecol Can, vol. 29, n° 4, 2007, p. 366–367

L'échographie foetale constitue une ressource précieuse pour effectuer la datation de la grossesse, s'assurer de la santé foetale et du caractère adéquat de la croissance, ainsi que pour évaluer le développement foetal. L'échographie menée au sein d'un milieu faisant l'objet d'un suivi et d'une supervision méthodiques constitue également un outil d'enseignement et de recherche important; quoi qu'il en soit, le fœtus ne devrait pas être exposé à l'échographie à des fins commerciales ou ludiques. Cette recommandation a été formulée par Santé Canada<sup>1</sup> et la *Food and Drug Administration* (FDA)<sup>2</sup> américaine, ainsi que par des organismes médicaux et échographiques professionnels dignes de confiance<sup>3-9</sup>. La SOGC s'oppose également fortement à

**Mots clés :** Ultrasound, non-medical, commercial, fetal development

l'utilisation non médicale de l'échographie afin de visualiser ou de photographier le fœtus, ou encore aux seules fins de la détermination du sexe lorsque aucune indication médicale ne le cautionne. Bien qu'aucune anomalie foetale n'ait été associée à l'échographie diagnostique, celle-ci expose néanmoins le fœtus à de l'énergie ciblée. Ainsi, un risque théorique d'exercer des effets subtils sur le développement foetal subsiste. La constatation, tant dans le cadre d'études chez l'homme que de modèles animaux, de certains effets biologiques occasionnés par des ondes échographiques d'intensité diagnostique ou presque diagnostique semble indiquer l'existence d'un tel risque<sup>10-12</sup>.

Dans le cadre d'une utilisation non médicale commerciale de l'échographie foetale, le maintien de mesures de protection techniques, l'expertise de l'opérateur et les mesures régissant la compétence ne sont plus d'aucune façon assurés. Ainsi, il est possible que l'exposition du fœtus aux ondes échographiques ne fasse pas l'objet d'un suivi approprié. Les examens peuvent être de durée prolongée et faire appel à l'échographie 4D, au Doppler et au Doppler codage couleur, ce qui accroît l'exposition du fœtus aux ondes échographiques. Dans le cadre de l'échographie non médicale, il n'existe aucune obligation de signaler des préoccupations quant au fœtus; de plus, lorsque des anomalies foetales sont présentes mais ne sont pas décelées, les parents s'en trouvent faussement rassurés. Qui plus est, il est alors possible que les opérateurs tentent d'exercer des niveaux dangereux de pression abdominale et de manœuvres foetales en vue d'obtenir un produit commercial adéquat.

La SOGC recommande que l'échographie soit utilisée avec prudence et que l'exposition aux ondes échographiques soit limitée au taux minimum nécessaire à des fins médicales. La SOGC recommande également l'interdiction intégrale de l'utilisation non médicale de l'échographie foetale et incite le

Les déclarations de principe font état des percées récentes et des progrès cliniques et scientifiques à la date de publication de celles-ci et peuvent faire l'objet de modifications. Il ne faut pas interpréter l'information qui y figure comme l'imposition d'un mode de traitement exclusif à suivre. Un établissement hospitalier est libre de dicter des modifications à apporter à ces opinions. En l'occurrence, il faut qu'il y ait documentation à l'appui de cet établissement. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sans une permission écrite de la SOGC.

gouvernement à se joindre à elle pour établir des moyens appropriés de faire face à ce problème potentiel de santé publique.

## RÉFÉRENCES

1. Santé Canada (SC), Agence de santé publique du Canada (ASPC). *Votre santé et vous*. Échographie fœtale à des fins de vidéos souvenirs, novembre 2003. Disponible à : [http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/med/ultrasound-echographie\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/med/ultrasound-echographie_f.html). Consulté le 28 février 2006.
2. U.S. Food and Drug Administration (FDA). *Fetal keepsake videos*, août 2005. Disponible à : <http://www.fda.gov/cdrh/consumer/fetalvideos.html>. Consulté le 20 février 2007.
3. NCRP Report No. 140. *Exposure criteria for medical diagnostic ultrasound. Criteria based on all known mechanisms. Recommendations of the National Council on Radiation Protection and Measurements*, publié le 31 décembre 2002.
4. Canadian Society of Diagnostic Medical Sonographers (CSDMS). *Statement on ultrasound for entertainment*, normes CSDMS, mars 1994. Disponible à : <http://www.csdms.com/docs/01.pdf>. Consulté le 20 février 2007.
5. Bly S, Van den Hof MC; Comité sur l'imagerie diagnostique, Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. « Effets biologiques et innocuité de l'échographie obstétricale », *J Obstet Gynaecol Can*, vol. 27, n° 6, 2005, p. 576–80.
6. American Institute of Ultrasound in Medicine (AIUM). *Keepsake Fetal Imaging. AIUM official Statement*, juin 2005. Disponible à : [http://www.aium.org/publications/statements/\\_statementSelected.asp?statement=31](http://www.aium.org/publications/statements/_statementSelected.asp?statement=31). Consulté le 20 février 2007.
7. Association canadienne des radiologistes. *Position on the use of diagnostic ultrasound for non-medical purposes*. Le 11 février 1996.
8. The College of Physicians and Surgeons of Ontario. *Ultrasound for non-medical reasons*, juillet 2004. Disponible à : <http://www.cpso.on.ca/Policies/ultrasound.htm>. Consulté le 20 février 2007.
9. American College of Radiology (ACR). *ACR Statement on fetal keepsake videos for entertainment only*. Disponible à : [http://www.acr.org/s\\_acr/doc.asp?CID=2192&DID=16912](http://www.acr.org/s_acr/doc.asp?CID=2192&DID=16912). Consulté le 20 février 2007.
10. Kieler H, Axelsson O, Haglind B, Nilsson S, Salvesen KA. « Routine ultrasound screening in pregnancy and the children's subsequent handedness », *Early Hum Dev*, vol. 50, n° 2, 1998, p. 233–45.
11. Salvesen KA, Eik-Nes SH. « Ultrasound during pregnancy and birth weight, childhood malignancies and neurological development », *Ultrasound Med Biol*, vol. 25, n° 7, sept. 1999, p. 1025–31.
12. Kieler H, Chattingius S, Haglind B, Palmgren J, Axelsson O. « Sinistrality – a side effect of prenatal sonography: a comparative study of young men », *Epidemiology*, vol. 12, n° 6, nov. 2001, p. 618–23.